

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES

LORS DE LA QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SEPTIÈME RÉUNION

DU COMITÉ EXÉCUTIF DE L'UQO

TENUE LE LUNDI 3 FÉVRIER 2025.

- * 487-CX-2312 concernant l'octroi d'un contrat de service de travaux de peinture sur demande aux pavillons Alexandre-Taché, Lucien-Brault, Pierre-Moreau ainsi qu'aux résidences et Maisons de ville
- * 487-CX-2313 concernant l'octroi d'un contrat pour le remplacement de thermopompes aux pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault
- * 487-CX-2314 concernant l'approbation de l'accord-cadre de collaboration entre l'Université du Québec en Outaouais-UQO (Canada) et l'Université de Bretagne Occidentale-UBO (France)
- * 487-CX-2315 concernant l'approbation de l'accord-cadre entre l'Université du Québec en Outaouais-UQO (Canada) et De Vinci Higher Education (France)
- * 487-CX-2316 concernant l'approbation de l'accord-cadre de collaboration entre l'Université du Québec en Outaouais-UQO (Canada) et l'Université de Rennes (France)
- * 487-CX-2317 concernant l'autorisation permettant à madame Murielle Laberge de signer le protocole d'entente ayant pour objet la conception et le démarrage d'un Centre d'Innovation en Cybersécurité et Technologies Numériques
- * 487-CX-2318 concernant la fixation des loyers des résidences universitaires de l'UQO
- * 487-CX-2319 concernant la modification à la grille de signatures pour les dépenses, engagements ou modifications budgétaires inférieurs à 125 000 \$

- * Les dossiers sont disponibles au Secrétariat général, sous réserve de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels.